

N°33

NOVEMBRE 2020

L'Écho

Bulletin d'informations de la commune de Lagardelle-sur-Lèze



Un café culturel à Lagardelle ?

Donnez votre avis - page 7

SOMMAIRE

Commune de



Mairie

3 rue du Château du Vignaou
31870 LAGARDELLE-SUR-LEZE
Téléphone : 05 62 11 59 80
Télécopie : 05 34 48 98 43



Horaires

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
Le samedi matin de 9h00 à 12h00

Astreinte urgence week-end

06 66 72 66 95

N° d'urgence

Appel d'urgence européen	112
SAMU	15
Médecin de garde	3966
Pompiers	18
Gendarmerie	17
Pharmacie de garde	3237

• Directeur de la publication

Floréal MUNOZ
Maire

• Responsable de la publication

Jean-Claude GIRAUD
Adjoint au Maire

• Service communication

Hélène BONNET

www.lagardellesurleze.eu



Tirage : 1400 exemplaires

Impression :



P.3	EDITORIAL
P.4	BUDGET
P.5	TRAVAUX
P.6	VIE ASSOCIATIVE
P.7	JEUNESSE
P.8	ENVIRONNEMENT
P.9	MAITRISONS NOS DÉCHETS
P.10	SOLIDARITÉ
P.11	ÉTAT-CIVIL
P.12	UNE ÉQUIPE POUR LAGARDELLE

Notez-le

Nouveaux commerçants et artisans

- Nous souhaitons la bienvenue au nouveau boulanger-pâtissier, M. et Mme Abdel El Kraffess, boulangerie la Perlée, place la Vierge.
- Depuis peu, Bernard Hill a repris ses activités de clown. Toujours dans le respect des gestes barrières, vous pouvez faire appel à lui pour vos soirées, anniversaires et autres manifestations : happyleclown@outlook.fr

Tous au marché !



Peu à peu, semaine après semaine, le marché reprend de la vigueur. Depuis plusieurs mois, nous recherchons et nous invitons des nouveaux commerçants à s'installer sur notre marché du dimanche matin. Vous êtes de plus en plus nombreux à le fréquenter et nous comptons sur vous pour constituer une clientèle

stable et fidèle. En fonction du contexte sanitaire, nous organiserons des animations variées le dimanche matin afin de maintenir ce lieu de rencontre et de lien social.

Aide aux démarches, écrivain public

Vous rencontrez des difficultés pour réaliser certaines démarches ? Un écrivain public peut vous aider. Il est un acteur du lien social, de l'insertion et de l'accès aux droits et à la citoyenneté au sein de la commune. Des bénévoles diplômés sont à votre disposition sur des permanences à la mairie le samedi de 10 à 12h, pour vous écouter, vous informer, vous diriger, sur des actes et des dossiers complexes et/ou formulaires administratifs (supports écrits ou appui de dossier en ligne via internet). Information et rendez-vous sur simple appel à la mairie.



Lagardelloises, Lagardellois,

En cette première année de mandat, nous vivons une période inédite. Jamais, en temps de paix, notre pays n'a connu une crise de cette ampleur. La crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons bouleverse notre quotidien. A l'école, au travail et dans tous les moments de la vie quotidienne, on en mesure les conséquences néfastes.

Les nombreuses restrictions engendrées par la crise, entraînent un affaiblissement des relations sociales, pourtant si importantes pour la cohésion et la vie de la cité : isolement, perte d'emploi, petits commerces à l'arrêt, vie familiale perturbée, vie associative et culturelle durement touchées, autant d'éléments qui se répercutent sur la vie communale.

Dans cette période troublée et incertaine, il nous appartient de faire face et de répondre au mieux aux préoccupations des habitants, chaque fois que cela est possible. Pour l'heure, tous nos services municipaux restent ouverts pour répondre à vos demandes. Toutefois, avant de vous déplacer à la mairie, nous vous recommandons de téléphoner et de suivre nos informations sur le site internet de la commune.

Dans ces premiers mois de mandat, malgré un contexte compliqué, toute l'équipe municipale est mobilisée pour engager les premières réalisations de notre programme. De nombreux travaux ont été réalisés, qu'il s'agisse de la voirie, d'aménagements dans les bâtiments communaux (salle des fêtes, écoles, locaux associatifs, église...) ou l'entretien et la préservation de l'environnement. Côté social, les moyens du CCAS ont été renforcés, un dispositif de suivi des personnes les plus fragiles est en place et la mutuelle communale est lancée.

Dans quelques semaines, les travaux de l'espace associatif seront terminés, plusieurs associations pourront y développer leurs activités dans les meilleures conditions. Édifice emblématique et nouveau lieu d'animation culturelle à la fois, il constitue un élément essentiel de l'aménagement du cœur du village. Tout d'abord par sa situation centrale, et surtout par la fonction d'animation qu'il pourra exercer. D'ores et déjà, nous réfléchissons à l'aménagement des abords immédiats du bâtiment et, plus largement, à l'aménagement complet de la place de Verdun, ceci afin de redonner vie au centre bourg.

Plus que jamais, nous restons mobilisés et déterminés pour continuer à œuvrer pour le vivre ensemble.

Bon courage à toutes et tous, portez-vous bien.

Floréal MUNOZ

Maire de Lagardelle-sur-Lèze

BUDGET

Une situation saine et optimiste

Chaque année durant le premier trimestre le conseil municipal délibère et vote le budget primitif de l'année. Compte tenu du contexte sanitaire, ce vote n'a pu avoir lieu qu'en juillet 2020.

Si besoin, en cours d'année, le conseil municipal délibère et vote des décisions modificatives.

Le budget est divisé en deux parties, le budget de fonctionnement et le budget d'investissement.

Le budget de fonctionnement comporte :

- **les dépenses** nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions, subventions) ;
- **les recettes** que la commune perçoit au titre des transferts de charges, des prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes.

Le budget d'investissement comporte :

- **en dépenses** : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité : travaux, matériel ;
- **en recettes** : les emprunts, les dotations et subventions de l'État, autres collectivités territoriales et Europe.

Le conseil municipal peut décider de reporter tout ou partie des éventuels excédents de fonctionnement de l'année précédente en fonctionnement et/ou en investissement de l'année en cours. Le budget primitif 2020 de Lagardelle-sur-Lèze a été voté ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2.575.391,69 €	2.575.391,69 €
Investissement	1.695.257,34 €	1.695.257,34 €

A noter :

Le budget a été préparé sans augmentation du taux communal des taxes locales : la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

Le taux d'endettement moyen par habitant à Lagardelle est de 526 €, contre 700 €, en moyenne nationale, pour des communes de même importance que la notre.

Le Plan Local d'Urbanisme



La mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (PLU) se poursuit, l'enquête publique s'est déroulée du mercredi 23 septembre 2020 au vendredi 23 octobre 2020.

Le public a pu prendre connaissance du projet arrêté et formuler toutes ses remarques, soit sur le registre d'enquête tenu à disposition du public à la mairie, soit par courrier électronique, soit auprès de la commissaire enquêtrice lors de ses permanences.

Celle-ci va dresser un bilan de cette enquête et formuler des propositions qui feront l'objet d'une réponse. Après un travail avec l'équipe municipale, la commissaire-enquêtrice établira alors son rapport définitif dans les semaines suivantes.

Le conseil municipal peut éventuellement apporter des modifications au dossier, en fonction de certains avis, des observations et propositions du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, début 2021. Puis le PLU révisé sera définitivement approuvé par une délibération du conseil municipal. Il devrait être applicable un mois après cette délibération, soit au cours du premier semestre 2021.

Nous travaillons pour Lagardelle

■ L'espace associatif

La reconversion des anciennes écoles en espace associatif avance. Les locaux devraient être livrés en fin d'année. Les abords de ce bâtiment seront mis en chantier dans la foulée. Cet ensemble comprendra une salle polyvalente de 50 m² et 3 salles dédiées aux activités d'associations lagardelloises.

■ Les travaux et aménagements

Les services techniques municipaux interviennent ou sont intervenus sur plusieurs chantiers :

- l'agrandissement d'une classe à l'école élémentaire ;
- la peinture de la salle des fêtes ;
- après la partie gros œuvre réalisée par une entreprise, l'aménagement d'un accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite ;
- la fabrication de tables en bois qui sont installées au square Bassano in Teverina, près des jardins partagés ;



Tables en bois réalisées par les agents du service technique

- la rénovation des pièces annexes du dojo ;
- des travaux sont en cours dans l'ancienne poste (face à l'église) afin d'offrir de plus grands espaces rénovés aux associations utilisatrices,
- le ramassage et l'évacuation des dépôts sauvages, ainsi que des déchets divers, mobilisent malheureusement du temps et de l'énergie ☹.

■ La voirie

Un programme de travaux de voirie est défini chaque année par la mairie. Ce programme, subventionné en partie par le Conseil Départemental, a permis de réaliser le curage et le busage de certains fossés, un trottoir dans une partie du chemin

du Raouzé, la réfection de la voirie de l'impasse et du chemin de Magret, ainsi que des réparations de diverses voies de la commune.



Impasse de Magret

■ L'éclairage public

Une nouvelle tranche annuelle de remplacement des lampadaires d'éclairage public sera réalisée prochainement. Les câbles électriques aux alentours de la place de Verdun feront l'objet d'un enfouissement. Rappelons que ces travaux sont réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG).

■ La fibre

La fibre optique se déploie progressivement au cours du 4^{ème} trimestre 2020. Les premiers raccordements sont prévus pour la fin de l'année. Les opérateurs ne manqueront pas de vous offrir, le temps venu, leurs services. Vous pouvez consulter les sites suivants, pour plus de détails, concernant votre éligibilité à la fibre :

www.fibre31.fr - www.hautegaronnenumérique.fr
(rubrique : le déploiement)



La fibre arrive



VIE ASSOCIATIVE

L'école de musique



L'école de musique compte 130 adhérents, adultes et enfants pour la saison 2019-2020. Elle emploie neuf professeurs. Cette association, bien connue des Lagardellois-e-s, propose, selon les spécialités, des cours individuels ou collectifs : guitare, basse, flûte, chant, saxophone, éveil musical, chorale, musiques actuelles (pop-rock), sol-fège, batucada. Sans élitisme, cette école a pour objectif de permettre à chacun de prati-

quer une activité musicale à sa convenance.

Des cours de batucada (percussions du Brésil) pour enfants et pour adultes ont été mis en place depuis la rentrée de septembre dernier. Un nouveau professeur a été engagé.

Depuis mars 2020, le contexte sanitaire a, bien entendu, impacté ses activités mais elle a su en continu adapter ses organisations, afin de maintenir au maximum ses actions vers ses adhérents, dans le strict respect des règles de prévention. L'école de musique a essayé de continuer à travailler comme si la sortie de la crise était pour demain.

Elle a monté un protocole sanitaire très performant. Elle a organisé les circuits d'information, en ce qui concerne les « cas contacts », notamment par la tenue de feuilles de présence.

Le salaire intégral des professeurs a pu être garanti grâce à la subvention de la mairie, aux mesures de chômage partiel, aux dons des adhérents et au volontariat.

A la rentrée de septembre 2020, une baisse de 20% d'adhésions a été constatée, taux cependant bien inférieur à celui généralement constaté dans les structures culturelles. Bien sûr, le nouveau confinement a rebattu les cartes. Un nouveau défi pour l'école de musique !

L'association des commerçants



L'association des commerçants, artisans et professions libérales (ACAL) a été créée en 1998.

Elle compte 30 adhérents à ce jour. Elle a pour objectif de promouvoir et d'animer l'activité des commerçants, des artisans et professions libérales de notre village.

Elle organise des manifestations bien connues, contribuant par ailleurs à la vie sociale lagardelloise : Vide grenier en mars, fête des mères, fêtes des pères, la soirée vin nouveau en novembre et goûter des enfants avant Noël, ainsi que le bulletin de l'actualité des commerçants et Artisans distribué dans les boîtes aux lettres, trois fois par an. Elle organise, au cas par cas, si nécessaire, des actions de solidarité en faveur d'adhérents en difficulté.

Certaines manifestations ont été annulées en 2020 pour cause de COVID 19. Malgré ce contexte sanitaire, l'ACAL a tenu le cap et innove. Elle organise un jeu concours doté de magnifiques lots. Une foire artisanale est aussi à l'étude en jumelage avec le marché de plein vent du dimanche matin.

D'art et de nature !

■ A l'école maternelle

Dans le cadre du programme scolaire, les enfants de l'école maternelle ont profité du parc et de sa riche végétation pour découvrir la nature, en utilisant les sens de l'odorat et du toucher.



■ Les mathématiques ? c'est de l'art !

Après un travail sur la symétrie et la culture, les élèves de CM2 ont réalisé une œuvre éphémère dans la cour de l'école élémentaire : des mandalas symétriques, réalisés en sable colorés !



■ Graines d'artistes

Durant l'été, les enfants du groupe "pass ado" ont recyclé des palettes afin de construire un salon de jardin multicolore au centre de loisirs.



De leur côté, les plus jeunes se sont initiés au « Land Art » dans le parc de la mairie. Le principe ? Utiliser le cadre et les matériaux de la nature pour créer une œuvre, mais surtout pour privilégier un moment de « partage » avec la nature.



Votre avis nous intéresse !



-vous prêts à nous aider ?

Toutes les remarques et idées seront les bienvenues par messages à notre adresse électronique : accueil.lagardelle@orange.fr ou auprès de Jean-Claude Giraud, adjoint au maire, chargé du dossier.

Nous envisageons la création d'un café culturel, probablement sous forme associative. Outre un service de bar et de restauration légère, cette structure à but non lucratif, offrirait des espaces conviviaux et organiserait des animations culturelles.

Votre avis et vos idées nous intéressent, notamment qu'attendez-vous de cette structure, quelles sont vos propositions en terme d'animation, seriez



ENVIRONNEMENT

■ Améliorer l'efficacité énergétique

Dans la continuité d' « Objectif Réno », le Pays Sud Toulousain déploie une nouvelle offre de service à destination des particuliers. Ce parcours pensé pour simplifier votre projet de rénovation énergétique se présente en deux étapes :

- **définition du projet** d'amélioration de l'habitat au moyen d'audit énergétique, au tarif de **90 €** au lieu de 600 € ;

- **accompagnement aux travaux**, au tarif de **480 €** au lieu de 1300 €.

Une offre de prêt à taux bonifié est également proposée en complément pour aider au financement des projets. Contactez vos Conseillers Energie au 05 61 97 34 20. Sous conditions de ressources, le Conseil Départemental, propose également des services gratuits d'accompagnement.



■ Privilégiez la bicyclette

L'usage du vélo, pour des petits trajets quotidiens et des promenades, ne génère pas de pollution atmosphérique et vous permet des économies. Sous conditions d'éligibilité, la région Occitanie offre une prime de 200 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Vous trouverez les renseignements utiles sur le lien www.laregion.fr ou par téléphone au 05 61 39 64 39.

En étant non imposable sur l'impôt sur le revenu l'année précédant l'achat de la bicyclette VAE, et sous conditions, il existe une subvention nationale complémentaire de 200 € : www.velo-on-line.fr

■ Pensez au co-voiturage !

Dans le cadre de sa politique « Eco mobilité », le Pays du Sud Toulousain propose une solution de co-voiturage, voir les sites : payssudtoulousain.fr et karos.fr.

■ Protégeons les oiseaux !

L'hiver est une saison très difficile pour les oiseaux. **En période hivernale uniquement**, les nourrir permettra un accroissement du nombre d'oiseaux dans votre jardin. Vous pourrez profiter d'un beau spectacle, ainsi que d'une aide appréciable dans la lutte contre les insectes et ceci, sans produits toxiques. Par exemple, en un mois un couple de mésange capture environ 15 000 insectes, dont une majorité de chenilles, y compris des chenilles processionnaires.



Une mésange charbonnière

Les graines de tournesol et les boules de graisses seront les bienvenues ! **Attention : les miettes de pain sont nocives pour tous les oiseaux !**

■ A vos nids !

Durant les vacances d'automne, les enfants du centre de loisirs, assistés par un agent des services techniques et un adjoint, ont repéré les emplacements possibles (orientation et hauteurs préconisées) et ont installé neuf nids dans le parc.

Un autre nid a été posé au centre de loisirs. Souhaitons aux mésanges et autres petits oiseaux de nombreux bébés au printemps prochain. Pour en savoir plus sur les oiseaux :

www.oiseaux.net - www.lpo.fr - www.lahulotte.fr



Les enfants du centre de loisirs installent les nids

MAITRISONS NOS DÉCHETS

La collecte des déchets est organisée et assurée par la CCBA (Communauté de Communes du Bassin Auterivain)

Bien trier est important pour la planète et pour éviter de fortes hausses de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La collecte des ordures ménagères (bac vert) a lieu une fois par semaine et le tri sélectif (bac jaune) tous les quinze jours. Un calendrier personnalisé contenant le planning des collectes pour toute l'année et un guide du tri sont disponibles sur le site : dechet-ccba31.fr

Quels déchets ?	Où les déposer ?
Emballages en plastique et métal	Bac jaune
Le verre	Colonnes récup' verre réparties dans le village
Fibreux : tous les papiers, cartonnets d'emballage	Colonnes bleues réparties dans le village
Tous les objets, vêtements, appareils, et meubles susceptibles de réutilisation	Réparation O/N ? Vente ou don entre particuliers ou à des structures, par exemple à la communauté Emmaüs de Labarthe-sur-Lèze.
Textiles et assimilés : vêtements, chaussures, petite maroquinerie etc...	Colonnes spécifiques « Le Relais » à coté de la salle des fêtes et du terrain de foot, ou à la déchetterie de Labarthe-sur-Lèze.
Déchets verts	Déchetterie de Labarthe-sur-Lèze ou dans une benne louée, déposée et enlevée par la mairie. Le broyage permet de fabriquer des paillages ou du compost .
Déchets végétaux de cuisine et de jardinage	Compostage pour produire gratuitement un excellent amendement pour votre jardin.
Les gros cartons	Déchetterie (surtout pas dans les colonnes bleues !)



• Compostage

Le service collecte et valorisation des déchets de la communauté de communes vend à prix très réduits (à partir de 15 €) des composteurs et des lombricomposteurs. Renseignements au 05 61 50 68 17.

• Remplacement de votre conteneur

Si le volume de votre conteneur ne suffit pas, ou s'il est endommagé, vous pouvez le changer gratuitement auprès du service collecte et valorisation des déchets de la communauté de communes.

• Déchetterie de Labarthe-sur-Lèze

Vous devez vous inscrire avant la première visite, renseignements à la déchetterie ZI les Agriès à Labarthe-sur-Lèze : 05 34 46 30 50.

SOLIDARITE

Affirmer notre volonté de solidarité !

■ Le Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS peut aider à résoudre les problèmes de la vie quotidienne (logement, santé, endettement, secours d'urgence...).

Pour votre confort et votre bien-être, votre municipalité vous propose un service de repas à domicile. Le CCAS propose aussi une mutuelle communale. Une permanence est mise en place en mairie, sur rendez-vous uniquement, au 06 01 88 80 29.

Vous trouverez tous les détails dans la plaquette jointe à ce journal.

Nous maintenons les plans grand froid, canicule et COVID-19 au travers du CCAS et destiné aux personnes en situation de fragilité ou isolées. **Faites-vous connaître en mairie.**

Rappel : ouvert aux mêmes heures que la médiathèque, le point CAF a pour but de faciliter et simplifier l'accès de tous au service public.

Faisons jouer les solidarités !

Vous êtes isolé ? Vous avez besoin d'aide pour faire vos courses ou aller jusqu'à la pharmacie ? Vous n'avez pas de nouvelles de votre voisin depuis quelques jours ? La mairie met à disposition un numéro d'appel à utiliser, en cas de nécessité, même les dimanches et jours fériés.

Appelez le 06 66 72 66 95

■ La Maison des solidarités

La maison des solidarités est un service public gratuit qui répond à toutes vos questions concernant l'accompagnement des familles, la protection de l'enfance, la lutte contre la précarité. Pour tous renseignements : 05 34 47 04 50.

■ Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne peut vous aider

Des chèques solidarité peuvent être accordés aux familles en situation de précarité à cause du contexte sanitaire.

De même, un fond est destiné à aider les travailleurs indépendants, artisans, commerçant ou agriculteurs qui se retrouvent en situation difficile en raison de cette crise sanitaire.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès du CCAS au 05 62 11 59 80.

■ Le Syndicat Intercommunal d'Action Sociale (SIAS)

Toute personne retraitée ou handicapée ayant des difficultés, momentanées ou à plus long terme, à effectuer certaines tâches de la vie quotidienne peut faire appel au S.I.A.S.

Contact au 05 61 56 18 00 ou contact@sias-services.fr - www.sias-services.fr

■ Aider pour les démarches et les litiges

L'espace France Services de la CCBA (Communauté de Communes du Bassin Auterivain) peut vous assister dans vos démarches. Vous pouvez appeler le : 05 61 50 99 41 - franceservices@ccba31.fr

Toujours au sein de la CCBA, un conciliateur de justice reste à votre disposition pour favoriser le traitement à l'amiable des conflits que vous rencontrez.

La conciliation permet de régler à l'amiable des litiges de la vie quotidienne. C'est une procédure simple, rapide, confidentielle et entièrement gratuite. Plus de détails sur le site de la CCBA.

■ Bien passer l'hiver

Pour votre sécurité et votre budget, n'oubliez pas de faire réviser tous les ans, par un professionnel qualifié, vos appareils de chauffage et de ventilation.

Naissances

- **Romane PAIN-CARIA**
née le 23/05/2019
- **Julia LEJEUNE**
née le 01/06/2019
- **Ayalisse BELARBI**
née le 17/06/2019
- **Lola GALLAIS-ANGELI**
née le 20/06/2019
- **Roxane AVENA**
née le 20/06/2019
- **Bérénice GRANIER**
née le 29/06/2019
- **Rose & Margot DUPUY**
nées le 11/08/2019
- **Gabin LECHENETIER**
né le 26/08/2019
- **Nayan ROGER-POTTERS**
né le 11/09/2019
- **Amalie PIMONT**
née le 04/11/2019
- **Lucas GILLOTIN**
né le 06/12/2019
- **Chloé MARTINEZ**
née le 23/12/2019
- **Fabio GUIONNET**
né le 31/12/2019
- **Agathe MORAND**
née le 10/05/2020
- **Maxime ANSIDEI**
né le 27/07/2020
- **Thomas ROBIN**
né le 18/08/2020
- **Olivia GAUTIER**
née le 24/08/2020
- **Noémie BANTEUR**
née le 19/09/2020
- **Lisanna GIOVANNACCI**
née le 01/10/2020
- **Marylou MUGUET**
née le 06/10/2020

Mariages

- **DESAIVRE Mickaël & HURABIELLE-PÉRÉ Caroline**
mariés le 21/06/2019
- **MADAULE Romain & BIRAL Delphine**
mariés le 29/06/2019
- **BOISSEAU Jérémie & DEMANGE Marion**
mariés le 29/06/2019
- **MOLINA Jean-François & CARRIER Aude**
mariés le 03/08/2019
- **CABEZA François & FERNANDEZ Nathalie**
mariés le 03/08/2019
- **PARENT Frédéric & DEGANS Anne**
mariés le 24/08/2019
- **EMPÈS Sébastien & MIEGEVILLE Laura**
mariés le 07/09/2019
- **ZEKRI Hadel & HAMADI Nora**
mariés le 12/10/2019
- **DEJEAN Julien & ABADIE Lucile**
mariés le 21/12/2019
- **DEJEAN Michel & RESTES Danielle**
mariés le 21/12/2019
- **BOUYABÈNE Ismaël & M'HAMDI Wafa**
mariés le 04/07/2020
- **TABELING Mickaël & DOUX Caroline**
mariés le 08/08/2020
- **RODRIGUEZ Ludovic & CASTAING Audrey**
mariés le 29/08/2020
- **GUERRIER Olivier & BENOIST Isabelle**
mariés le 19/09/2020
- **PUJOL Cyril & DUPRE Christelle**
mariés le 26/09/2020

Décès

- **Yves ZANATTA**
décédé le 4 août 2019
- **Véronique SERRES**
décédée le 27 août 2019
- **Marc CRAMPETTE**
décédé le 19 septembre 2019
- **Huguette CARREAU**
décédée le 5 décembre 2019
- **Jean-Pierre FABREGUETTES**
décédé le 2 mars 2020
- **Gérard CHABAL**
décédé le 11 août 2020



Le Maire



Floréal MUNOZ

UNE ÉQUIPE POUR LAGARDELLE

1^{er} Adjoint



Bernard
EXPERT

2^{ème} Adjointe



Héléne
JOACHIM

3^{ème} Adjoint



Serge
DEJEAN

4^{ème} Adjointe



Myriam
PAULIGNAN

5^{ème} Adjoint



Jean-Claude
GIRAUD



Françoise
SINIGAGLIA



Didier
BACH



Giselle
BOY



Alain
SERRES



Claudie
JOUEN



Pierre
HENOT



Sylvie
SOUM



Hervé
PINEAU



Céline
HEBRARD



Yoann
DARCHÉ



Eva
ESTHER



Laurent
DUBOS



André
COSTES



Florence
PUECH



Vincent
PASCUAL



Jacotte
WIECZORECK



Grégory
MURATORIO

